# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Mercredi 24 Chaouel 1446**
**23 Avril 2025**

**N° 46**

**41ème année**

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **968**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **970**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **974**
Homologation de résolutions ..... **975**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **975**
Avis aux créanciers..... **977**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **979**
**Divers**
Avis au public..... **983**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Homologation de Résolutions**

**Société Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie (Groupe STB)**

**S.A au capital 19.500 DT**

**IU : 0000948X**

**Siège social : 32 Bis, Rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine**

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 avril 2025 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 14 avril 2025 sous le n°25702492 Quittance n°MO36911, dont un exemplaire a été déposé au registre national des Entreprises de Mégrine le 16 avril 2025 sous le N°2025P44326853, il a été décidé d'approuver ce qui suit :

1- Les états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

2- L'Affectation de résultat de l'exercice 2024;

3- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024;

4- Allocation des jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'année 2024 ;

5- Ratification de la cooptation d'un administrateur;

6- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2025, 2026 2027 :

7- Le non renouvellement du mandat du commissaire aux comptes actuel.

2025R01005SANB2

---

**Société Polyclinique Cardiologique de Bizerte S.A**

**Société anonyme**

**Au capital de 4. 176.956 dinars tunisiens**

**Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis**

**Identifiant Unique : 1282501Q**

**RC : B0115832013**

**CNSS : 324624-62**

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 15 avril 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis en date du 16 Avril 2025 sous le numéro 25801351, quittance numéro 3630 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 17/4/2025 sous le n°202528265 il a été décidé :

La nomination de Monsieur Khalil AMMAR dans les fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027 en lui conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts.

2025R01016SANB2

---

**GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE S.A**

**Société anonyme**

**Au capital de 189 000 Dinars**

**Siège social: 3 Rue de Monastir Cité Taieb Mhiri, Laouina, 2046 Route de la Marsa, Tunis**

**Identifiant Unique : 0994872T**

**RC : B0118592007**

**CNSS : 262451-66**

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 15 avril 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis en date du 16 Avril 2025 sous le numéro 25801350, quittance numéro 3628 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 17/4/2025 sous le n°202528267, il a été décidé :

La nomination de Monsieur Khalil AMMAR dans les fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027 en lui conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts.

2025R01017SANB2

---

**SOCIETE HOPITAL PRIVE EL AMEN SA**

**Capital social : 100.000 Dinars**

**Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac - Tunis**

**Identifiant Unique : 1170032L**

**RC : B24169352010**

**CNSS : 311896-41**

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 15 avril 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis en date du 16 avril 2025 sous le numéro 25801352, quittance numéro 3631 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 17/4/2025 sous le n°202528266, il a été décidé :

La nomination de Monsieur Khalil Ammar dans les fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027 en lui conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts.

2025R01018SANB2

---

**Notice**

**Augmentation de capital**

**LABORATOIRES PHARMAFEN**

**SA au capital de 16 000 000 Dinars**

**Route de Tunis km 22 Ghraba Sfax**

**(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)**

**IU : 1695029G**

La société a pour objet : la fabrication de produits para-pharmaceutiques, pharmaceutiques et de compléments alimentaires.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre national des entreprises.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient.

Répartition des résultats :

- Réserve légal : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, généraux ou spéciaux ordinaires ou extraordinaires.

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 18 avril 2025, il a été décidé d'augmenter le capital de 16 000 000 dinars à 17 864 000 dinars et ce par la création de 186 400 actions nouvelles de 10 dinars chacune et d'une valeur globale de 1 864 000 dinars à souscrire par l'incorporation du compte courant de dix actionnaires.

Par conséquent, le droit préférentiel de souscription de quelques actionnaires est supprimé suivant des différents pourcentages au profit des autres actionnaires.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de cette notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

Le dépôt a été effectué au registre national des entreprises le 18 avril 2025 sous le numéro AC81562025.

2025X00513SANB2

---

**Société «POLYMEDICAL» S.A**

**«CLINIQUE DE L'ESPOIR»**

**Société anonyme**

**Au capital de 8.700.000 Dinars divisé en 87000 actions de 100 dinars chacune**

**Siège social : Rue 7301 n°43 Menzah 9 B Tunis**

**Registre de commerce : B142132003**

**Matricule fiscal : 849034Z/A/M/000**

**Numéro d'affiliation à la CNSS : 00265399-07**

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 Mars 2025 enregistré à la recette des finances Menzeh 9 B le 27 Mars 2025 sous le n°25800947 quittance n°27188, et après l'examen du rapport du conseil d'administration ainsi que les rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023, les actionnaires de la société ont décidé :

- Approbation des états financiers pour l'exercice 2023 ainsi que les rapports du commissaire aux comptes y afférents

- Affectation des résultats au titre de l'exercice 2023

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023

- Approbation des conventions réglementées

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Mme Ghorbel Hanen, gérante de la société H G AUDIT ET CONSEIL, pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Suivant PV du conseil d'administration du 24 Mars 2025 enregistré à la recette des finances à Menzeh 9 - Tunis le 27 Mars 2025 sous le n°25800948 quittance n°27191, les administrateurs ont décidé :

- Le renouvellement de mandat de Monsieur Bouricha Mohamed en qualité de Président Directeur Général de la société, le renouvellement de mandat de Madame Bouricha Jalila gérante de la société RMC en qualité de Directeur Général Adjoint et le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Mme Ghorbel Hanen, gérante de la société H G AUDIT ET CONSEIL pour un mandat de 3 ans prendra fin avec l'AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2026.

Un exemplaire du PV de l'assemblée générale ordinaire, les états financiers, les rapports du commissaires aux comptes de l'année 2023 et un exemplaire du pv ci-dessus mentionné ont été déposés au Registre national des Entreprises le 7-4-2025 sous le numéro 202525418.

2025401261SANB2

---

**Renouvellement de mandat du Président Directeur Général**

**MMP HOLDING SA**

**SA au capital de 37 000 000 Dinars**

**Siège social : Rue 8612 impasse N°4 Zone Industrielle Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage**

**Identifiant Unique : 1488518 P**

Le Conseil d'Administration du 26/3/2025 enregistré à la recette des finances le 4/4/2025, sous le numéro 25803647, quittance n°49393, déposé au RNE n°202527726 le 16/4/2025, il a été renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed Tahar LADJIMI en qualité de Président Directeur Général de la société MMP pour la durée de son mandat d'administrateur démarrant avec l'exercice 2022 et prend fin avec l'approbation des comptes de l'exercice 2024.

2025401268SANB2

---

**Nomination d'un Président Directeur Général**

**Société Réseau Ferroviaire Rapide de Tunis «TRANSFER»**

**S.A au capital de 10.000.000 dinars**

**MF : 1012896 Z/A/M/000**

**RC : B2451512007**

**Adresse : Immeuble Yamama, rue du Lac Huron, 1053 les Berges du Lac, Tunis, Tunisie**

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 16 avril 2025, enregistré à la recette des finances les Berges du Lac - Tunis le 16 avril 2025 sous le n°25703028, quittance n°M046454, le conseil d'administration a décidé la nomination de Monsieur KARIM KADRI comme Président Directeur Général de la société et le doter de tous les pouvoirs de gestion conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales ainsi que les lois et dispositions relatives à la gestion des entreprises publiques.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 17 avril 2025 sous le n°202528367.

2025401292SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**SOCIETE LES EMIRS**

**SARL au capital de 675.000,000 dinars**

**Siège social : Rue du Lac Lockness Les Berges du Lac Tunis**

**MF : M/A/0846690P**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 9 décembre 2024, enregistré à la recette des finances Bouficha le 31/12/2024 sous le n°24501119 quittance n°M033791 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 17/4/2025 sous le numéro 202528028, les associés ont décidé :

- D'augmenter le capital de la société de 864.000, 000 pour le porté de 675.000, 000 dinars à 1.539.000, 000 dinars

- Transfert du siége social à l'avenue de la Médina Yasmine Hammamet chez la pharmacie de nuit 8057 Hammamet et modification de l'article 4 des statuts.

2025401284SRLB2

---

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte S.S.P daté le 28/3/2025, enregistré à la recette des finances de Korba le 8/4/2025 quittance n°M025660 enregistrement n°25200825, rédigé par Maître Walid Salem Avocat à la Cour d'Appel, identifiant unique n°11269281 et son bureau sis au 86 Rue Hedi Chaker Nabeul.

La société M M DE COMMERCE, Identifiant N°1762874Q représentée par son gérant Houda Kochtan,a vendu à la société LE MARCHE BY CLEANET, identifiant N°1860968T représentée par son gérant Zsyeni Wissal, la totalité du fonds de commerce, exploité comme commerce générale, sis à l'Avenue Habib Bourguiba Korba. Les oppositions sont acceptées, entre les mains de l'acheteur, dans le délai de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce mentionnée.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 13 Avril 2025.

2025R01008FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte S.S.P daté le 10/04/2025, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 14/4/2025 quittance n°M043327 enregistrement n°25202006, Monder Ben Abcha Echanoufi C.I.N 04509385 du 13/5/2019, a vendu à Mr Meher Ben Ahmed Ben Ali Sidaoui CIN 07628867 du 12/9/2022, la totalité du fonds de commerce, exploité comme salon de thé et restaurant, sis à immeuble amani cité el wafa nabeul rez-de-chaussée. Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur, dans le délai de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce mentionnée.

2025R01009FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 10/4/2025 enregistré à la Recette des Finances Avenue Taieb M'Hiri Nabeul en date du 15/4/2025 sous le n°25202047, Quittance n°M044555, Madame Radhia Bent Abdelkader Ben Salem Nakouri, titulaire de la CIN n°06269080 du 3/02/2018, Cède par le présent à Monsieur Jawhar Ben Hamadi Ben Mohamed El Mouldi Gannar, titulaire de la CIN n°09778541 du 22/02/2023, qui accepte la totalité d'un fonds de commerce (Fruits Secs - HAMMASS) avec tous ces éléments corporels et incorporels située à la Rue Saida 8000 Nabeul.

Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à partir de cette publication dans le journal officiel entre les mains de Monsieur Jawhar Ben Hamadi Ben Mohamed El Mouldi Gannar, Rue Saïda - 8000 Nabeul.

Cet avis a été publié aux Journaux : Echourouk et le Quotidien en date du 17/4/2025.

2025R01010FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu du contrat de vent daté du 18/11/2024 enregistré à la recette des Finances de Radés le 9/12/2024 sous le n°24203778 Quittance n°MO76638 a vendu à Monsieur Yassin Ben Fathi Ben Mohamed Ben Sgaier à Madame Asma Ben Ahmed Ridha Anoun tout le Fonds de commerce situé au 51 Rue Tunis Radés Melien Ben Arous dont l'objet de cafeteria.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours à compter de la parution de présent avis de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date de 19/4/2025.

2025R01012FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Korba le 27/3/2025 enregistrement n°25200756 quittance n°M023121, Mr. Hatem Bani vend la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour activité vente Commerce de produits en fer, peinture et verre en détail situé à l'Av. Farhat Hached Korba à la Sté M N B de commerce présenté par sa gérante Mme Badiaa Mehrez Toutes les oppositions doivent être déposées chez Cabinet d'avocat Maître Ayoub Bou Ghzala sis 121 Av. Hedi Chaker Nabeul.

Cette annonce est publiée aux journaux la Presse et Essahafa le 9/4/2025.

2025R01013FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances en date du 8/4/2025 sous n°25201871, Mahdi Fenina a vendu à Youssef Bouzayen la totalité du fonds de

commerce destiné pour vente et location de machines et de cassettes vidéo avec tous les éléments corporels et incorporels sis à rue Pasteur Hammamet. Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Ati Nabil Avocat, sis au 97 avenue du Koweit 3ème étage Hammamet, dans 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal "Alchourouk" le 12/4/2025.

2025R01019FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé du 3/4/2025 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 4/4/2025 sous Quittance n°M040148, Mme Raouia Saadi RNE 1793607S / C.I.N n°09768244, a vendu à Mr HATEM HALI C.I.N n°14429841, l'intégralité du fonds de commerce Prêt à porter avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local situé à la Rue de Sousse 28 bis Nabeul d'un prix de Treize Mille dinars (13.000.000). Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître ACHRAF AOUNALLAH avocat sis au 9 rue du théâtre Nabeul.

Un extrait de la vente a été publié aux journaux quotidiens "La Presse et Elsahafa" du 12/4/2025.

2025R01025FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 14/4/2025, enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 à Sousse le 16/4/2025 sous n°25200731 quittance n°M032198. Mr Lassaad ben Ammar BESSA, titulaire de la CIN n°05576257 a vendu et cédé à la société «LE PARISIEN» SARL (MF : 1572070C) représentée par son gérant Mr Amir Ben Mohamed Hédi GRABA, titulaire de la CIN n°08452304, la totalité du fonds de commerce des 2 locaux destiné café dénommé «MALOUF» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au Croisement entre route Lahrig et Rue Essalem Hammam Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» du 18/4/2025.

2025S00482FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 17/02/2025, enregistré à la recette des finances de Sbeitla le 24/02/2025 sous N°25200613 quittance N°M015745. Mr Mohamed LAAMARI, titulaire de la CIN n°03342804 a vendu et cédé à Mr Abdelwahed HABLANI, titulaire de la CIN n°12703115, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente Parfum et article de beauté avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Taher Bouzriba - Sbeitla. Les oppositions se font entre les mains du maître Hanéne BOUSSIRI avocat à son cabinet sis au 5 Avenue Hédi Chaker Sbeitla dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 19/4/2025.

2025S00484FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 16/4/2025 enregistré à la recette des finances Jammel le 16/4/2025, quittance n°M034462 enregistrement n°25200864.

Khaled Rjeb résident à rue Ibn Arafa n°66 à Menzel Ennour, a vendu à Zouheir Lazreg résident à rue 1er juin n°1 Menzel Ennour tout le fonds de commerce «pour activité commerciale» sis à rue Hassan Elborji Jammel

Les oppositions seront acceptées chez l'acheteur Zouheir Lazreg à son adresse marquée au dessus dans les délais légaux.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 19/4/2025.

2025S00485FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu du contrat, rédigé par l'acte sous seing privé, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 6/3/2025 quittance N°925 enregistrement N°25200826, le fonds de commerce qui a pour objet vente des fruits secs, exploité au local sis au parc Ibn JAZZAR à Sousse, a été vendu par Mr Jamel Sidaoui, C.I.N 07503797 à la Société TASALI Industries Alimentaires, ayant l'identifiant unique et matricule fiscal N°1752543S, son gérant Samir Chabbah, C.I.N° 05511665, d'un prix de cinq mille dinars (5.000d000).

Les oppositions seront effectuées dans les délais fixés par la loi au local du fonds de commerce exploité au Stand municipal sis au parc Ibn Jazzar Sousse.

Un extrait du contrat sus indiqué est publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du Mardi 1 5 Avril 2025.

2025S00488FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Kalaa Kbira Sousse le 11/4/2025 sous le n°25200892, Monsieur Mehdi ben Eelhbib ben Fraj Boufeid CIN n°08462687, a vendu à Monsieur Mouhamed Anwer ben Mouhamed Hbib Frad CIN n°09307739, la totalité du fonds de commerce enregistré sous le n°0864186E sis à la Rue Farhat Hached Kalaa Kbira Sousse, exploité en mécanique générale et vente des pièces de rechange. Les objections seront acceptées au local du fonds concerné sis à la Rue Farhat Hached Kalaa Kbira Sousse entre les mains de l'acheteur dans un délai maximum de 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aussi au journal Echourouk du 18/4/2025.

2025S00490FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu de l'acte de vente en date du 10/4/2025 enregistré à la recette des finances de Sahline le 11/4/2025 quittance numéro M016438 enregistrement Numéro 25200621 monsieur H'Maid Ben Hbib Achek titulaire de la carte d'identité nationale numéro 04164473 résident à cité Ettadamon Jemmel Monastir a vendu à Monsieur Abdelkarim Ben

Mohamed Ifaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°07732780 résident à cité El Mandra Sahline le Fonds de Commerce "alimentation générale" numéro établissement secondaire 901 E N 574093/L immatriculé au registre de commerce identifiant unique 0574093L, exploité au local sis à l'Avenue Farhat Hached Sahline à un prix de vente égale à vingt six mille dinars (26000.000 DT).

La vente du fonds de commerce est publiée au journal la Presse du 19/4/2025. Les oppositions seront acceptées chez monsieur H'Maid Ben Hbib Achek titulaire de la carte d'identité nationale numéro 04164473 résident à cité Ettadamon Jemmel Monastir.

2025S00491FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 11/10/2024 sous le n°24206248, quittance n°M112486, la société «Osman Les Horizons» (RNE et MF n°1735523Q) représentée par son gérant Khalifa Osman titulaire de la CIN n° 02942701, a vendu à Hajer El Haj Ali titulaire de la CIN n°04748530 domiciliée au 2 rue de Mars Akouda -Sousse et Mongi Khammami titulaire de la CIN n°05549262 domicilié à Essed El Kibli Sidi Bou Ali -Sousse, la totalité du fonds de commerce sis au 18 rue Ibn Mandhour Hammam Sousse ayant pour activité tous produits de quincaillerie. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur Hajer El Haj Ali à son adresse sise au 2 rue de Mars Akouda Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée en date du 20/4/2025 aux journaux «Echourouk» et le «Quotidien».

2025S00492FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des Finances rue Victor Hugo Sousse le 15/4/2025 sous le n°25201779, Quittance n°M025844, la Société MONDO DEL GELATO, Rue de Turquie Sahloul 1 Sousse, identifiant unique 1133993W, a vendu le fonds de commerce du local situé à l'immeuble Bousaid Avenue Khelifa Karoui Khezama Ouest Sousse à la Société BONEPI identifiant unique 1359171N siège avenue Khalifa Al Karwi Sahloul 4054 Sousse Jawahar.

Les oppositions seront reçues, dans un délai de 20 jours auprès de Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Un extrait a été publié au Journal «Echourouk» le 21/4/2025.

2025S00493FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé du 24 et 26 mars 2025 enregistré à Sfax Abou Kacem Chebi le 11/4/2025 sous le n°25201715 les héritiers de Najet Aboub qui sont : Salem Lajmi CIN n°01048494 Sleh Lajmi CIN n°05269258 Chokri Lajmi CIN n°01263406 Khaled Lajmi. CIN n°01287943 Faiza Lajmi CIN n°01293510 Rihab Fandri CIN n°08751104 Rania Fandri CIN n°08785110 Etidel Fandri n° CIN 08784522 Rakia Afes, CIN 05328236 au nom de sa fille mineure Najet ont vendu à Tawfik Mrad n° CIN 11014164 le fonds de commerce exploité dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba Imm Msedi Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'adresse indiquée ci-haut pour l'activité vente de toutes sortes de vêtements en cuir.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains des vendeurs à son domicile élu chez Maître Makram Hdiji Avocat à Sfax Im-Intilaka rue Kairouan dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au JORT.

Les parties ont élu domicile chez Maître Makram Hdiji.

Cet extrait est paru au quotidien Essabah du 15/4/2025.

2025X00506FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous-seing privé daté le 5/4/2025 enregistré le 10/4/2025 n°25201917 quittance n°MO34643, Yassine Ayadi, CIN 11129570 sis à la route Menzel Chaker km 1.5 Sfax a vendu à la société les volailles de lamis société en cour de constitution représentée par Sondes ben Abdallah CIN 05256809, sise à la route de l'Aéroport km 7 prés mosquée LOTF Sfax, le fonds de commerce «vente des volailles» sis à la route l'Aéroport Km 7 prés mosquée LOTF Sfax. Toute opposition est faite dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur à l'adresse sus-indiquée. Cet avis a été publié au journal «Sabeh» le 12/4/2025.

2025X00507FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé légalisé en date du 3/4/2025, enregistré à la recette des finances Abou Elkacem Chebbi Sfax le 4/4/2025 sous le n°25201603 et suivant un récépissé n°M034768, Mr Kais Mkaouar, CIN n°05380924, sis à la rue Ali Bach Hamba n°19 Sakiet Eddayer Sfax, a vendu à Mme Fathia Houzi, CIN n°05271102, sise à la route elmatar km 2.5 Zinket Jabbena Sfax, la totalité de son fonds de commerce situé à Sfax Jadida imm Sfax 2000 n°184 et n°85 Sfax, et exploité dans la préparation et vente des cassecroutes, pizzas, crêpes.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Djemal Abdessalem avocat à la cour de cassation 19 Avenue des Martyrs Immeuble Sfax 2000 dans un délai de 20 jours à dater de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis est paru dans les journaux «le Quotidien» p 10 et «Chourouk» p 24 en date du 17/4/2025.

2025X00509FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé légalisé en date du 3/4/2025, enregistré à la recette des finances Abou Elkacem Chebbi Sfax le 4/4/2025 sous le n°25201602 et suivant un récépissé n°M034758, Mr Mohamed Mkaouar, CIN n°05368917, sis à cité Zitouna Imm 14 App 1 Sfax a vendu à Mme Fathia Houzi, CIN n° 05271102, sise à la route elmatar km 2.5 zinket

jabbena Sfax, la totalité de son fonds de commerce situé à Sfax Jadida n°183 Sfax, et exploité dans la préparation et vente des cassecroutes, pizzas, crêpes.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Djemal Abdessalem avocat à la cour de cassation 19 Avenue des Martyrs Immeuble Sfax 2000 dans un délai de 20 jours à dater de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis est paru dans les journaux «le Quotidien» p 10 et «Chourouk» p 21 en date du 17/4/2025.

2025X00510FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé, en date du 26/3/2025, enregistré à la recette des finances Almanzah 6, sous n°25202711 et la quittance n°M051660. L'institut Fondation To Be Free pour l'enseignement privé et l'éducation à l'intelligence en la personne de son représentant légal a vendu la totalité de son fonds de commerce pour école d'enseignement privé à Mr Amin Ben Maher Ktata, Mr Maher Ktata et Mr Jamel Ben Ali Tounsi, au local sis 14 rue Mohieddin Khraif Riadh Al Andalous Ariana, son propriétaire Samira Hjaij. Toutes oppositions seront reçues chez Mr Amin Ben Maher Ktata, Mr Maher Ktata et Mr Jamel, Ben Ali Tounsi, au local sis 14 rue Mohieddin Khraif Riadh Al Andalous Ariana.

Cette annonce est publiée au journal Achourouk le 16/4/2025.

2025X00511FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé du 14/4/2025, enregistré à la R.F Sakiet Eddayer Sfax le 16/4/2025 quittance n°M034469 enregistrement n°25201250, Monsieur EL SEFI HASSEN a vendu à Monsieur ABDMOULEH ADLEN la moitié du fonds de commerce sis à la rue EL MAHDIA km 05 au Centre Commercial Palais du Loisir Sfax. Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix de la vente durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser à Messieurs Hassen EL SEFI domicile élu à rue EL MAHDIA km 6 Sfax où est déposé une copie légale du contrat de vente.

Cet extrait est publié aux quotidiens Essabeh et le Temps N PS250237 le 19/4/2025.

2025X00514FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant un acte notarié de la part de maître Faten Kilani daté du 10 Décembre 2024 enregistré à la recette de finance à Menzel Jemil le 17 Janvier 2025 Quittance n°M004299 M Amid Zamouri Hamidou a donné à son fils M Mohamed Zamouri Hamidou tout le fonds de commerce sis à l'Avenue 14 Janvier Menzel Jemil Bizerte exploité en tant qu'épicerie ou vente des produits alimentaires en détails.

Les objections doivent parvenir au donataire au notaire Kilani Faten à son étude situé à la rue Abdelaziz Thaalbi Menzel Jemil Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au journal officiel de la République Tunisienne. La même annonce est publiée le 19/02/2025 aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien».

2025401256FCCC2

---

**Vente d'un actif commercial**

En vertu d'une lettre manuscrite préparée par l'avocat Lotfi Jaballah, dont le bureau est situé au 4, rue 13 août, Manouba, datée du 3/4/2025, enregistrée au trésor public à Manouba Numéro d'enregistrement 25201364 reçu n°M032004 daté du 4 avril 2025. M. Khmais Aouini a vendu l'ensemble de l'activité de vente d'eau minérale et de boissons gazeuses en gros est exploité dans le magasin situé au n°22, rue baies, Manouba, d'une superficie d'environ 19 mètres carrés. Et le décret dans le registre de commerce, avec tous ses éléments matériels et moraux, appartient à Mme Salwa Ben Hamda Ben Hedi Sdiri.

Les objections sont acceptées dans le délai légal de la part de l'acheteur dont l'adresse est au 7 rue Nafta El-gobaa, Manouba, dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux Journaux Achourouk et le Quotidien le 17/4/2025.

2025401260FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur -Tunis le 11 Avril 2025 (Quittance n°M022060 - enregistrement N°25200963) la Sté commercial (MIRMAR) (M F 432967) a vendu à la Sté Textile Bridge", (MF : 1835097A), la totalité du fonds de commerce destiné à tous commerces sis au 22 rue Charles de Gaulle - Tunis.

Toute opposition doit être adressée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT au cabinet de Maître Amri Khaled avocat à la cour de cassation sis au 32 avenue de la Liberté - Tunis.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 19/4/2025.

2025401271FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Selon contrat signé le 17/4/2025 enregistré à la recette des finances Cité Attadhamen le 17/4/2025 quittance n°M039602 enregistrement n°25202201.

Mr. Ramzi Ben Salah ben Arbi Syahi titulaire de la C.I.N n°14248899 a vendu à Mme. Faten ben Whada épouse Mohamed Nayija titulaire de la C.I.N n°05657678 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à l'angle de l'immeuble Sprols, résidence Ayda cité Al-Rafaha, Mnihla, Ariana destiné pour exercer le commerce.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 22 Avril 2025.

2025401291FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat daté du 11/4/2025, enregistré à la recette des finances Ettadhamon sous n°25202007 quittance n°M037654, Mr Abdelkrim Ben Abdeltif Aloui titulaire de la CIN n°02259486 a vendu à Mr Marouen Ben Abdelkrim Aloui titulaire de la CIN n°07489998 la totalité du fonds de commerce de quincaillerie, sis à la route chinois rue Salem Ben Hmida Mnihla Ariana.

Les oppositions se font 20 jours après publication au JORT chez l'acheteur.

Cet acte a été publié dans le journal «Echourouk et Le Quotidien» en date du 17/4/2025.

2025401293FCCC2

## Location gérance libre

**Location gérance d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Jerba le 27/3/2025 quittance n° M042813, enregistrement n°25302015, Monsieur Hichem Essid, CIN n°13445224 délivrée le 6/12/2018, a loué en gérance libre à Monsieur Achref Essid, CIN n°13410846 délivrée le 4/11/2022, le fonds de commerce destiné pour la vente des volailles sis à Houmt Souk Jerba pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2025 pour prendre fin le 31/12/2025.

Cette annonce a été publiée le 10/4/2025 aux journaux le Quotidien et Echourouk.

2025401253FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'un groupement de développement Agricole**

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 28-02-2025 sous le numéro 02/2025. Il a été constitué un Groupement de Développement Agricole comme suit :

Zone d'activité : Sidi Baraket

Secteur : Sidi Baraket

Délégation : Dahmani

Dénomination : Awled Alawali

Siège social : Sidi Baraket

- Nom du président du conseil d'administration : Maaroufi Marouen

Missions : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2025R00871APSF1

**Constitution d'un réseau d'Associations**

Nom de l'association : Réseau Tunisien d'Associations de Neurologie et des Neurosciences

Objet : Scientifique.

Objectifs :

- Assurer la coordination entre les Associations et Organisations actives dans le domaine de la Neurologie et des Neurosciences.

- Favoriser l'échange avec les Associations et Organisations nationales et internationales œuvrant dans le même domaine.

- Participer à des projets communs et encourager les échanges entre Neurologues et Neuroscientifiques.

Siège social :

Appartement n°C07, Résidence Tunis Carthage, 2080 Ariana

Membres fondateurs :

- Association Tunisienne de Neurologie (ATN)

- Association Tunisienne des Neurologues Libéraux (ATNL)

- Association pour la Promotion de la Recherche en Neurologie Errazi (APRENE)

- Association des Neurologues du Sud Tunisien (ANST)

- Association Tunisienne pour la Formation Continue en Neurologie (ATFCN)

- Association Tunisienne de Neurologie de l'Enfant et de l'Adolescent (ATNEA).

Bureau exécutif :

- Président : Dr Riadh Gouider

- Vice-présidents : Dr Chokri Mhiri,

Dr Souheil Marrak

- Secrétaire générale : Dr Hanene Ben Rhouma

- Trésorière : Dr Lobna Maalej

- Membres : Dr Amina Gargouri

Dr Amir Boukhris

Dr Mariam Damak

Dr Sana Ben Amor.

2025R01014APSF1

**Constitution d'une amicale**

Nom : Amicale pour les Employés et les Ouvriers commune ELgalaa-Maaden Fargsan

Siège social : Commune Elgalaa-Maaden-FARGSAN route locale 400 Werghech

Sujet : Amicale.

Objectif :

- Contribuer à soutenir l'aspect social des employés et à soutenir l'esprit de solidarité et de coopération entre les sympathisants de l'institution.

- Organiser des activités sociales et culturelles qui profitent aux membres, aux participants et à leur famille.

- Lien avec une association ou un organisme ami ayant des objectifs similaires.

Président: Zehi Achaichia

Secrétaire général : Issam Kahlaoui

Trésorier : Noemen Gasmi.

2025R01015APSF1

**Constitution d'une association**

Nom : Association du bon vieux temps de la musique

Siège : 29 Rue Al Mannoubi Houcine Al-Nasr 2 Ariana.

Objectifs :

1) Contribution et préservation du goût général de la musique

2) La diffusion d'une musique haut de gamme qui contribue à l'affinage du goût général

3) Contribuer à l'éducation des jeunes sur le goût musical élevé

4) Contribuer à la diffusion de la musique tunisienne et orientale Authentique dans la communauté des jeunes et des amateurs de musique.

Membres :

Président : Mounir Zorgani

Trésorière : Wafa Belhaj Khalifa

Secrétaire général : Tarek Mrad.

2025R01021APSF1

---

**Constitution d'un syndic des Copropriétaires**

**Immeuble GHENIMA CENTRE**

**Avenue Habib Bourguiba - Sousse**

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 3/11/2024 enregistré à la recette des finances Rue de l'indépendance à Sousse le 5/11/2024 sous N°24705719 Quittance N°M066555, déposé à la municipalité de Sousse le 21/3/2024 sous n°3652/507, il a été mentionné la constitution du syndic des Copropriétaires Immeuble GHENIMA CENTRE, sise au 5 Avenue Habib Bourguiba Sousse qui se compose de :

Président : Mr Nejib GHENIMA

Trésorier : Mr Elyes BECHR

Membre : Mme Faiza ELBAHI et Mme Nejiba GHENIMA.

2025S00489APSF1

---

**Constitution du bureau syndical de la résidence «RIM 1»**

**L'adresse : JARDINS DE CARTHAGE**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 02 Novembre 2024 et enregistré à la recette des finances la Goulette - Tunis sous la n°25700847, quittance n°12933, a été constitué le bureau syndical des propriétaires de la résidence «RIM 1»

Composé comme suit :

Monsieur Slim El Euch : Président

Madame Rim El Euch : Trésorière

Membres :

Madame Chelbi Hedia Ben Brahim

Monsieur Ali Jlidi.

2025401287APSF1

---

**SYNDICAT DES PROPRIETAIRES DE L'ALPHA MEDICAL**

**15 Avenue Mustapha Mohsen, Alpha Médical, Borj Louzir 2073**

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, tenue le 19 décembre 2024, enregistré le 25 Février 2025 à la recette des finances de Borj Louzir sous le numéro 25700590, numéro de la quittance M020475, agrée par la municipalité de Soukra le 19 Février 2025 sous le numéro 552, il a été décidé de former le syndicat de l'Alpha médical. Il est composé de :

Président : Dr Lassaad Abid

Secrétaire générale : Dr Balkis Ben Salah

Trésorier : Dr Sami El Cadhi.

2025401289APSF1

---

## Homologation de résolutions

**Syndicat Tej Ennasr 2**

Suivant P.V. de l'A.G. en date du 19/10/2024, enregistré à la recette des finances d'El Menzah le 27/11/2024 sous le n°24809619 quittance 147962 et déposé à la Municipalité de l'Ariana en conjoint des copies de convocations à l'assemblée, la feuille de présence et le procès-verbal; il a été décidé de nommer Mr Montassar MOUJAHED syndic de la résidence Tej Ennasr 2 sise à Borj Turki cité Ennasr 2 pour une année renouvelable tacitement et lui attribuer pleine compétence de représenter le syndicat auprès des établissements administratifs et juridiques; ainsi que l'augmentation de la valeur de cotisation mensuelle à 60 D pour chaque appartement, local commercial ou duplexe et ce à partir du Janvier 2025.

2025401263APSF2

---

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Après déduction de 40% du prix de vente**

**Cabinet de Maître Samir Ayari**

**Avocat à la cour de cassation**

**38 Avenue Bab Bnet - Tunis**

**Tél : 98 612 638**

**Identifiant fiscal : 0981852W**

Poursuivant : Rached ben hedi ben Mohamed ben Mostafa Eljaziri retraité Demeurant à l'avenue Ettahrir - Hammamet

Avocat poursuivant : Maître Samir Ayari Avocat à la cour de cassation 38 Avenue Bab Bnet - Tunis.

Partie saisie : Ridha ben Hedi ben Mohamed ben Mostafa El Jaziri sans profession Demeurant à l'avenue Ettahrir - Hammamet.

Immeuble à vendre : la moitié Indivisible des deux locaux commerciaux :

Le premier local d'une superficie couverte de 161 m² loué à la société tunisienne de banque qui l'exploite en tant qu'agence bancaire.

Le deuxième local loué à Mme Samia Bouali qui l'exploite en tant que point de vente des produits de nettoyage d'une superficie couverte de 218m² comprenant : - une salle d'exposition et han de 101m² - espace non couvert accessible via un magasin de produits de nettoyage et mène au sous-sol de 12m² - espace escalier mène au sous- sol de 15m² dépôt situé au sous sol de 85m² - unité sanitaire situé au sous- sol de 5m².

Les deux locaux commerciaux ci-dessus cité sont situés au rez-de-chaussée à l'avenue ettahrir a Hammamet de l'Immeuble constitué d'un sous- sol et un rez-de-chaussée et 3 étages supérieurs ouverts sur l'avenue ettahrir à Hammamet délégation de Hammamet gouvernorat de Nabeul et constitué dans la face arrière comprend un rez-de-chaussée et un étage supérieur et appartient en co-propriété à Ridha Jaziri et Rached Jaziri à parts égales entre eux dans la propriété dénommée "Aridha" objet du titre foncier Numéro 534572 «Nabeul» d'une superficie de 294m².

Mise à prix : a été fixée après le rabais de 40% à la somme de cent quarante cinq mille quatre cent soixante dix dinars (145470.000 D) à majorer des frais fixés à quatre mille trois cent deux dinars 811 millimes

(4302.811 D) et frais supplémentaires qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date heure et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi dix neuf mai deux mille vingt cinq (19/5/2025) à la salle des criées du tribunal de première Instance de Grombalia à partir de neuf heures du matin (9H).

Visite de l'Immeuble mis en vente : la visite de la propriété mise en vente peut s'effectuer tous les jours ouvrables et au cours des heures de travail.

Observations : Tout participant à la licitation doit consigner le tiers (1/3) au moins de la mise à prix sauf le poursuivant et se faire représenter par un avocat.

Pour prendre connaissance du cahier des charges s'adresser au greffe du tribunal de première Instance de Grombalia ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

2025R01022VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Cabinet Maître Abir Slim**

**Immeuble Sabbagh, 1er étage Ksar Hellal**

1/ Poursuivant : Jawhar Issa le lieu désigné pour sa communication est le bureau de son avocate, Me Abir Slim.

2/ Partie saisie : Ameur Sakli et Mehbouba Swid demeurant rue Iben Mandhour dans le nouveau quartier Sayada

3/ Avocat poursuivant :

Maître Abir Slim, immeuble Sabbagh, 1er étage Ksar Hellel.

4/ Immeuble mis en vente : Le bien objet de la saisie exécutive est un entrepôt à l'ouest de la zone ouverte situé dans le coin ouest du coin sud-ouest au rez-de-chaussée de l'immeuble des défendeurs, d'une superficie d'environ 24 mètres carrés, soit 6 mètres de long est-ouest et 4 mètres de large face au creux avec une porte intérieure qui s'ouvre sur le reste de la cour de la propriété des défendeurs.

5/ Mise à prix : Vingt-sept mille dinars (27 000 000 D)

6/ Date et lieu de la vente : L'enregistrement du bien proposé à la vente aura lieu à la salle des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Monastir le mercredi 28 mai 2025, à neuf heures du matin ou après

La visite de l'immeuble : se fait tous les jours à partir de 10h du matin jusqu'à 19h00.

2025S00481VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

1- Monsieur Mohamed Mustapha Ben Mustapha Ben M'Rad, Titulaire de la CIN n°05560669, demeurant au 22 lotissement Ghannouchi Oued Ghénim Sousse.

2- Madame Sondos Bent Khelifa Ben Mohamed Metaouaa, Titulaire de la CIN n°05595816, demeurant au 22 lotissement Ghannouchi Oued Ghénim Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 3438/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°114074 Sousse consistant en un terrain nu, d'une superficie de 432 m², située à Oued el Kharoub Sousse.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 22/5/2025 à 9h.

Mise à prix :

Quatre vingt dix mille sept cent vingt Dinars (90.720.000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S00487VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques par licitation**

**Après réduction de la mise à prix de 40%**

**Etude Maître Chedly Ben Younes**

**Avocat à la cour de cassation**

**4 Avenue des Etats Unis d'Amériques 1002 Tunis - Belvédère**

**Tél : (71) 797.966**

**Fax : (71) 792.170**

**Matricule Fiscal : 182960/B/A/P/000**

Poursuivante : 1) Mohamed Ali Bakir - 2) Ahmed Bakir ont élu leur lieu de contacte au cabinet de leur avocat poursuivant Maître Chedly Ben Younes Avocat à la cour de cassation, Av. des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère.

Contre partie : Zouai Hadj Yahya, (الزواعي الحاج يحي), demeurant à l'Avenue Beb Mnara N°4.5 - Tunis - sa seconde adresse Avenue Didouche Mourad n°125 Alger Capitale de la République Algérienne.

Avocat poursuivant : Maitre Chedly Ben Younes Avocat à la cour de cassation, 4 Av. des Etats Unis d'Amériques 1002 Tunis - Belvédère.

Désignation du bien à vendre : l'immeuble objet du titre foncier n°111218 Tunis, dénommé «BAKIR 1» d'une superficie totale de (837 m²) sis à l'Avenue Beb Mnara N°45 - Tunis où son entrée principale, une autre donnant sur la rue Souk El Asr.

Le bien est constitué d'un bâtiment comprenant un RDC - un 1er étage et une annexe sur le toit du 1er étage.

Le rez-de-chaussée : Comprend des entrepôts, un garage et un bain mort connu sous le nom "Hammem Ettamarine (حمام التمارين)".

Le 1er étage : Est à usage d'habitation - la Construction située au-dessus de ce niveau et un bâtiment totalement en ruine.

L'état général du bien et extrêmement dégradé, elle est en état d'effondrement imminent.

Le bien est situé dans une zone résidentielle importante, il est délimité au Nord-ouest : partiellement par la rue Beb Mnara - au Sud-ouest : partiellement par la rue Souk El Asr - des autres cotés : des biens appartenant à des tiers.

Mise à prix : (429.312,000 Dt) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de vente : (Mardi 20 Mai 2025) devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis à partir de 9 h du matin.

Visite des lieux : toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien être muni d'un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025401265VEPA1

---

**Vente d'un immeuble aux enchères publiques**

Partie poursuivante : BH Recouvrement SA représentée par son directeur général demeurant à son siège sis 67 rue Alain Savary cité jardins 2 immeuble B inscrite au RNE à Tunis sous l'identifiant unique G0788628 en tant que créancier nanti

Partie saisie : Rouhiya Bent El-Haj Saleh El-Hamissi, Rawdha Bent Saleh Ben Ahmed Abidi, Jalal Ben Saleh Ben Ahmed Abidi, Mohamed Anwar Ben Saleh Ben Ahmed Abidi, Farid Ben Saleh Ben Ahmed Abidi, Widad Bent Saleh Ben Ahmed Abidi Les Hommes exerçant l'agriculture, les femmes s'occupant des tâches ménagères, tous résidents à Delaïlia, Oued El-Souani, gouvernorat de Kef en tant que cautions solidaires et hypothécaires Tahar Ben Saleh Ben Ahmed Abidi, agriculteur, résidant sur place, en tant qu'emprunteur et débiteur hypothécaire.

L'Avocat poursuivant : Maître Aissaoui Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue Med Salah Belhadj Résidence Le Printemps Bloc B RDC Ariana 2080.

Propriété saisie : L'ensemble des parts indivises des débiteurs dans le bien immobilier dénommé "Dlaila I", objet du TF n°136, Kef, situé à Oued El-Souani, gouvernorat de Kef, avec une superficie totale de 549 ha 80 a 00 ca. Représentant une parcelle en leur possession d'une superficie de 12 ha 51 a 55 ca, telle que définie par l'expert désigné, M. Hassan Al Hajri. Le bien comprend des oliveraies en production, des cultures de tomates, de poivrons et de courges, ainsi qu'un bâtiment résidentiel. Le sol est de type vertisol, riche et adapté aux grandes cultures.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à (178.732,500 DT) Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi 19 mai 2025, à 09h et suivant devant la chambre des criées au tribunal de première instance du Kef.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2025401279VEPA1

---

## Avis aux créanciers

**La République Tunisienne**

**Le Ministère de La Justice**

**Tribunal de Première Instance de Grombalia**

**Affaire de distribution N°126**

Par décision de Mme. Amira El Majri, juge rapporteur du Tribunal de première instance de Grombalia, le 3/4/2025, la répartition de la somme d'argent de neuf cent quinze mille quatre cent quatre-vingt-deux dinars et 360 millimes (915 482 360) a été ouverte, intitulée Récolte de vente aux enchères du bien assuré en vertu du reçu d'assurance N°088985 et N°0373337 M daté du 9/8/2024, et du certificat de dépôt n°2400792V daté du 3/02/2025 et N°2400945 T daté du 22/01/2025, conformément à la demande de distribution soumise par le maître Jamel Naggazi en droit d'AMEN banque en la personne de son représentant légal inclus au greffe du tribunal sous le N°126 et jointe à ses justificatifs dont le reçu N°088985 M daté du 9/8/2024 et le reçu d'assurance N°037337.

Tout créancier qui cherche à contribuer à la distribution dudit montant assuré devra, dans un délai de 30 jours de la publication de cette annonce au journal officiel, présenter ses arguments de dette par un avocat au greffe du tribunal, à peine de déchéance.

Cette annonce a été préparée conformément aux articles 464 et 466 du Code de procédures civile et commerciale. L'article 468 du Code stipule comme suit :

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers droits, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les informations, notices et signalements prévus dans les deux articles doivent contenir les dispositions du présent article, faute de quoi ils sont considérés comme nuls.

2025R01020VEPA2

---

**Avis d'appel d'offres**

**Cession des actifs de la Société Cappuccino**

**Sis à la rue Hédi Chaker Sousse 4000**

**MF : 28400J/A/M/000**

Suivant décision prise par la chambre commerciale au Tribunal de première Instance de Sousse dans l'affaire n°108 en date du 8/4/2025, le syndic de faillite de la société Cappuccino lance un appel d'offres pour la cession de fonds de commerce et murs du café « la roseraie» situé au port El Kantaoui Hammem Sousse.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges contre le paiement de cinquante dinars (50 d) non remboursable et visiter les lieux après avoir fixé un rendez-vous avec le syndic de faillite.

Le dernier délai de réception des offres est fixé pour vendredi le 16 Mai 2025.

Pour tous renseignements veuillez contacter le : 73292386 ou 29567287.

2025S00480VEPA2

**Clôture de la liquidation Société OPERYS**

**Siège social : Av. Yasser Arafat, Sahloul Sousse**

**Identifient unique : 1526414X**

Suivant décision de son Excellence Juge des Séquestres et des liquidations au tribunal de première instance de Sousse1 en date du 28/01/2025, il a été ordonné de clôturer la liquidation de la société OPERYS.

2025S00486VEPA2

---

**Désignation d'un liquidateur judiciaire**

En vertu de l'ordonnance sur requête n°22614 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 15/4/2025, M.Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est désigné liquidateur judiciaire du bien immobilier sis prés de la route principale n°1 à Sousse objet de titre foncier n°74005 Sousse et ce entre M.Nébil Ben Maawia ben Hlel et Mme Basma Bent Ali Frigui.

2025S00495VEPA2

---

**Faillite**

Suivant Jugement du Tribunal de Première Instance d'Ariana sous le n°37427/2021, il a été décidé la Faillite de la Société Casa Porta. B1266697

Date de cessation de payement est le 23/8/2021.

Les créanciers sont tenus de présenter au Syndic :

Mr Sbai Fethi 171 Bis Rue Bab Souika - 1006 Tunis

Tél : 98 355 463 ou 53 310 045

Leurs titres dans un délai de 15 jours à partir de la date d'Insertion de cette publication au J.O.R.T.

2025401258VEPA2

---

**Faillite**

**Société "JIHED" GOUJA JET ANCIEN**

**Adresse : Rue Elahd El Jedid N°65 Ennasr 2 Ariana**

**MF : 791527CAM000**

**RC : B122462002**

En vertu du jugement n°239 rendue par le Tribunal de Première Instance d'Ariana le 9/10/2017, il a été décidé la mise en faillite de la société JIHED (GOUJA JET ancien).

- Mme Zeyneb Jendoubi juge commissaire

- Mr ben Amor Abdelhakim syndic de faillite au lieu de Mr Riadh Stambouli

- Date de cessation de paiement 19/01/2009

Les créanciers sont invités à produire leurs titres des créances dans les 15 jours à partir de cette publication à l'adresse suivante : avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau n°112 Mannouba, (tél 71603255).

2025401266VEPA2

---

**Avis de distribution**

Le Greffier de la Chambre de Distribution du Tribunal de Première Instance de Tunis annonce qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 67.289,912 DT consignée à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne le 26/10/2010 suivant quittance n°R010810 à la demande de Maître Younes HACHED agissant au nom de la : BH EQUITY (anciennement SIM SICAR) contre la Société Réhabilitation And Tunsian Health Car et accompagné en vertu duquel une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°2100.

Tout créancier qui entend participer à la distribution doit à peine de forclusion, produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal dans les trente jours de la publication au journal officiel en application de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale qui énonce que : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal».

Tout créancier est aussi tenu de présenter une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicilié est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article, doivent, a peine de nullité, être rappelées tous les avis, insertion et sommation prévu aux deux articles précédents.

2025401272VEPA2

---

**Avis de distribution**

Le Greffier de la Chambre de Distribution du Tribunal de Première Instance de Tunis annonce qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 161.500,000 DT consignée à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne le 16/02/2016 suivant le quittance n°R001107 à la demande de Maître Younes HACHED agissant au nom de la : BH Bank (anciennement Banque de l'habitat) contre Abderrazak Gasmi et le receveur de finance rue Eljazira accompagné en vertu duquel une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°2109.

Tout créancier qui entend participer à la distribution doit à peine de forclusion, produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal dans les trente jours de la publication au journal officiel en application de l'article 468 du code de procédure civil et commercial qui énonce que : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, a peine de forclusion produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal».

Tout créancier est aussi tenu de présenter une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicilié est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article, doivent, a peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévu aux deux articles précédents.

2025401273VEPA2

**Vente immobilière pour la 5ème fois au plus offrant**

**Faillite de la Sté Immobilière Méditerranée**

**Siège social rue du Lac Lochness 1053 - les Berges du Lac Tunis**

**Capital de 150000 dinars**

**Identifiant Unique : 911670D**

En vertu de l'ordonnance sur requête n°838 rendue par le tribunal de première instance de Tunis à la date du 17/4/2025, le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges.

- Un appartement (triplex) avec cellier et 02 places de parking

Situé à la résidence les terrasses de Soukra avenue Fatouma Bourguiba la Soukra et ce pour l'acceptation de l'offre le plus élevé avec le payement des frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement frais de possession ...) qui sont à la charge de l'acheteur.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer cent cinquante dinars (150dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec Le Syndic de Faillite à son adresse 55 Kheireddine Pacha 2ème étage bureau n°82 Monplaisir - Tunis Tél : 24 60 80 91/ 29 37 73 58.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention ; «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente Immobilière Ste Immobilière Méditerranée»

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Youssef 55 Kheireddine Pacha 2ème étage bureau n°82 Montplaisir 1073 - Tunis, au plus tard le 17/6/2025 (le cachet de la poste faisant foi).

2025401281VEPA2

---

**Ouverture de la procédure de règlement judiciaire**

**Société «Magnetun»**

**MF : 1030147T**

En vertu d'une décision du tribunal de première instance de Tunis en date du 18/3/2025 monsieur Anis Ettaieb a été nommé administrateur judiciaire entre la société Magnetun MF : 1030147T située au 6 rue Ibn Hazm dans le quartier Hadayek à Tunis et ses créanciers.

Les créanciers sont priés d'adresser leurs titres de créances dans un délai de 30 jours à partir de la datte de publication de cette annonce et ce auprès de maître Anis Ettaieb 100 rue el Bacha RDC appt 8 Tunis. Tél : 26.735.461.

2025401282VEPA2

---

**Liquidation de la succession du défunt Mohamed Souid**

**Avis aux créanciers**

**Liquidation de succession Mohamed Souid**

Conformément à l'ordonnance rendue sur requête n°19758 par le Tribunal de Première Instance de Sfax 2, Madame Faiza Bouzidi a été nommée liquidatrice de la succession du défunt Monsieur Mohamed Souid.

Madame Manel Kammoun, a été désignée en qualité de juge commissaire pour superviser les opérations de liquidation.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances auprès de la liquidatrice dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication de cet avis dans les journaux et au JORT.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter la liquidatrice :

Tél : 26526279

Adresse : Passage du Lac Abar, Appartement 2, 2ème étage, Al Yasamin, Les Berges da Lac 1 - 1053.

2025401283VEPA2

---

**Changement de liquidateur judiciaire**

En vertu de la décision datée du 11/4/2025 émise par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire numéro 481, il a été décidé le changement du liquidateur judicaire Kamel Sbai par le liquidateur judiciaire Aifa Badreddine pour continuer la mission de la liquidation du feu Abdelwahab Daoudi, sous la tutelle de son excellence la juge madame Mariem Mathlouthi

Ceci dit les éventuels créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue Abou Baker al Bakri Immeuble L'uxor 2 - 3ème étage bur b3.5, Montplaisir - Tunis.

2025401285VEPA2

---

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**SOCIETE AL MAJED INVESTMENT**

**SA au capital de 3000 000 dinars**

**Siège social : Immb ESSAYEH Avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid**

**MF : 1360682/Z/A/M/000**

Conformément à l'article 277 du CSC l'actionnaire majoritaire Mr Majed Zinoubi détenant 75% des actions de la Société Almajed Investment Convoque l'assemblée générale des actionnaires prévue le vendredi 16/5/2025, à dix heures du matin à l'usine sise à Jbal al-Kbar à Sidi Bouzid pour discussion et délibération sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation des membres du conseil d'administration.

- Nomination de nouveaux membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

2025R01002SANB3

---

**SOCIETE POLYCLINIQUE EL MAJED SANTE**

**SA au capital de 13 000 000 dinars**

**Siège social : Avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid**

**MF : 1315617/J/A/M/000**

Conformément à l'article 277 du CSC l'actionnaire majoritaire Mr MAJED ZINOUBI détenant 82.31 % des actions de la Société Polyclinique Almajed Sante Convoque l'assemblée générale des actionnaires prévue le samedi 17/5/2025, à dix heures du matin au siège de la polyclinique sise à l'avenue Habib Bourguiba en face du gouvernorat à Sidi Bouzid pour discussion et délibération sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation des membres du conseil d'administration.

- Nomination de nouveaux membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

2025R01003SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale Ordinaire**

**"Société Cytopharma SA"**

**Société anonyme**

**Au capital social : 25.695.590 D**

**Siège social : ZI Hammam Zriba, Zaghouan**

**MF : 1204054DAM000**

Les actionnaires de la société CYTOPHARMA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 Mai 2025 à 10h00 au siège de la société Alternative Capital Partners sis à Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du Lac Victoria - Les Berges du Lac 1053, et décide de fixer son ordre du jour comme suit :

1- Ratification des modes et délais de convocation de l'AGO

2- Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5- Affectation du résultat

6- Approbation des conventions réglementées.

7- Quitus aux administrateurs

8- Fixation des jetons de présence pour les administrateurs

9- Pouvoirs pour formalités.

2025R01006SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**TUNISIE PARTICIPATIONS SAN**

**Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène**

**Tél : 71 18 98 00**

**Fax : 71 18 98 50**

**IU : 0587523F**

Messieurs les actionnaires de TUNISIE PARTICIPATIONS sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le Mardi 10 Juin 2025 à 9h30, au siège de la société sis à l'immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 - Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2024 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

- Approbation des conventions et opérations régies par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

- Nomination du commissaire aux comptes; et

- Délégation de pouvoirs.

2025R01027SANB3

---

**Avis aux actionnaires**

**TUNINVEST SICAR - SA**

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE**

**Régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988,**

**Telle que modifié et complétée par les textes adéquats**

**Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène**

**Tél : 71 189800**

**Fax : 71 18 98 50**

**IU : 0492711K**

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le Mardi 10 Juin 2025 à 10H00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises «I.A.C.E.», Boulevard Principal du Lac Turkana, Les Berges du Lac - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024 ;

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2024;

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

4- Approbation des conventions et opérations régies par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

5- Quitus aux administrateurs ;

6- Affectation des résultats ;

7- Jetons de présence ;

8- Renouvellement du mandat des Administrateurs ;

9- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes; et

10- Délégation de pouvoirs.

2025R01028SANB3

---

**Convocation**

**MARBRERIE ET MATERIAUX DU SUD**

**"MASUD"**

**SA au capital de 1.000.000 DT**

**Route de Gabès Km 4 Sfax**

**RNE : N°0003842A**

Messieurs les actionnaires de la société Marbrerie et Matériaux du Sud «MASUD» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le samedi 31 mai 2025 à dix heures du matin, au siège social sis à la route de Gabès km 4 à Sfax, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2024.

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur le même exercice.

- Approbation s'il y a lieu, de ces rapports et des états financiers.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au 31/12/2024.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2025X00508SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**UNILEVER TUNISIE**

**Société anonyme**

**Au capital de 46.059.966 dinars**

**Siège social : Voie Z4 Z.I. Mégrine Riadh**

**Identifiant unique : 0001858/A/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la société UNILEVER TUNISIE, sont

convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 mai 2025 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des états financiers et du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

3. Approbation des conventions réglementées ;

4. Affectation du résultat;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Ratification de la nomination d'un Administrateur ;

7. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

9. Questions diverses.

2025401254SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**LA GENERALE ALIMENTAIRE SA**

**Au capital de 5000 000 dinars**

**Siège social : 01, Rue Hassouna El Mourali - 1001 Tunis**

**IU : 000836P**

**MF : 000836P/A/M/000**

**CNSS : 0035204-90**

Messieurs les Actionnaires de la Société LA GENERALE ALIMENTAIRE S.A. sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 20 Mai 2025 à 9H30 au siège de la Société, sis au 01, Rue Hassouna El Mourali 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 et présentation des comptes dudit exercice ;

2- Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

3- Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

4- Approbation, s'il y a lieu, des opérations et conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024 ;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

7- Déclarations des fonctions d'administrateurs et de direction;

8- Nominations des Administrateurs;

9- Nomination du Commissaire aux Comptes;

10- Fixation du montant des jetons de présence de l'exercice 2025 ;

11- Pouvoirs pour formalités.

2025401255SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société EL-BOUNIANE**

**S.A - Capital social 2.500.000 dinars**

**68, Avenue Farhat Hached - 1001 Tunis**

**Identifiant Unique : 0001924S**

Le Président du Conseil d'Administration de la Société «EL-BOUNIANE» informe tous les actionnaires de la Société que la date de l'assemblée générale ordinaire a été fixée pour le vendredi 23 mai 2025 à 10H au siège social de la société sis au 68 Avenue Farhat Hached - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024.

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6- Quitus aux Administrateurs.

7- Cooptation des Administrateurs.

8- Fixation du montant des jetons de présence.

9- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette information tient lieu de convocation officielle à tout actionnaire pour y assister ou se faire représenter légalement.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les délais légaux.

2025401257SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERE EL HAMMAM**

**Société anonyme**

**Capital social : 38 000 000 Dinars**

**Identifiant unique : 0020078K**

**Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia, 1080 Tunis**

Messieurs les actionnaires de LA SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERE EL HAMMAM sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 16 mai 2025 à 11 heures, au boulevard Mohamed BOUAZIZI, immeuble Maghrebia, 1080, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil relatif à l'exercice 2024

2. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024

3. Approbation des états financiers 2024

4. Quitus aux administrateurs

5. Jetons de présence

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024

7. Mandat d'un administrateur.

2025401259SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société BH SICAF (Filiale de la BH BANK)**

**S.A au capital de 15 000 000 D**

**Identifiant Unique : 0496267D**

**Siège social : Immeuble Espace Tunis Bloc K - 5ème étage Rue Chebbla Montplaisir - 1073 Tunis**

Messieurs les actionnaires de la société BH SICAF (Filiale de la BH BANK) sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 16 mai 2025 à 11H, au siège social de la BH INVEST (Intermédiaire en Bourse) sis

à Tunis, Immeuble BH Assurance, rue Mohamed Sghaier Aouled Ahmed 3ème étage Centre Urbain Nord 1003, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2024;

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2024;

4) Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 202 du code des sociétés commerciales;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2024;

7) Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2024 ;

8) Renouvellement du mandat des administrateurs;

9) Désignation d'un Commissaire aux comptes;

10) Fixation du montant des jetons de présence;

11) Pouvoir pour formalités.

2025401264SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société d'Exploitation Touristique**

**S.A. au capital de 10.000.000 dt**

**RNE : 0001781W**

**M.F : 001781WAM000**

**Siège social : Rue Lac LOCKNESS**

**Immeuble les Arcades, B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 mai 2025 à 08h00 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Examen des Etats Financiers présentés concernant l'exercice 2024 et approbation éventuelle des dits états.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6- Questions diverses.

2025401269SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE DE TOURISME D'ANIMATION ET DE LOISIRS**

**SOTALO**

**S.A au capital de 13.000.000 Dinars**

**Siège social : Rue de l'énergie éolienne Charguia 1 - 2035 - Tunis**

**Mle CNSS : 140051-80**

**MF : 296111 V/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la société de tourisme d'animation et de loisirs sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 13 mai 2025 à 10 Heures au siège social de la société sis à la rue de l'Energie Eolienne Z.I la Charguia 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration ;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la réduction du capital social;

- Réduction du capital social;

- Modification de l'article 6 des statuts;

- Changement du mode de gouvernance et modification des articles 17, 21, 22 et 23 des statuts :

- Modification des articles 7, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16. 18, 19, 25, 30, 31, 34, et 36 des statuts de la société;

- Amendement de l'article 27 des statuts et son remplacement par 15 articles numérotés de 27 à 41

- Modification des numéros des articles 28 à 36 des statuts ;

- Adoption de la nouvelle version des statuts ;

- Délégation de pouvoirs ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025401275SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE DE TOURISME D'ANIMATION ET DE LOISIRS**

**SOTALO**

**S.A au capital de 13.000.000 Dinars**

**Siège social : Rue de l'énergie Eolienne Charguia 1 - 2035 - Tunis**

**MF : 0296111V**

**Mle CNSS : 140051-80**

Messieurs les actionnaires de la société de Tourisme d'Animation et de Loisirs sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 13 Mai 2025 à 9 Heures au siège social de la société sis à la rue de l'Energie Eolienne Z.I la Charguia 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2024

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

- Affectation des résultats de l'exercice 2024

- Ratification des opérations de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2025-2026-2027

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion 2024

- Pouvoirs.

2025401276SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**GAT ASSURANCES**

**Société anonyme**

**Au capital social : 45.000.000 Dinars**

**Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis**

**I.U : 0000673N**

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 30

mai 2025 à 10h au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92/94 avenue Hédi Chaker - 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024

2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2024

3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales au 31/12/2024

4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2024

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024

6. Ratification de la précision apportée à la composition du Conseil d'Administration

7. Quitus aux administrateurs

8. Fixation du montant des jetons de présence

9. Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2025401286SANB3

---

**Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire**

**Société SIAME**

**Capital social : 15 444 000 DT**

**Identifiant Unique : 0011723Q**

Le Conseil d'Administration réuni le 25 Mars 2025 décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire pour le jeudi 15 mai 2025 à 09H au siège de la société, Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 - Grombalia, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 ;

2- Examen des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

3- Lecture et approbation des états financiers, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

4- Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6- Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME;

7- Examen et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME», relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

8- Examen du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers consolidés du groupe SIAME arrêtés au 31/12/2024 ;

9- Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2024 ;

10- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 ;

11- Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes;

12- Pouvoirs pour formalités.

2025401288SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Au titre de l'exercice 2024**

**EKUITY CAPITAL**

**Société anonyme**

**Capital : 397.050.000 TND**

**Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis**

**Identifiant unique : 0002802M**

Le Conseil d'Administration de la Société EKUITY CAPITAL a l'honneur de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 20 mai 2025 à 10 Heures au siège social de la société sis aux Berges du Lac II Zone 5, lotissement Ennakhil, Lot n° 3/5/3 HSC, Cité les Pins, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation.

2. Approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'activité de la société et à ses résultats comptables pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes, et approbation des états financiers individuels et consolidés selon les nonnes tunisiennes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que des opérations relevant des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

4. Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice de l'année 2024.

5. Approbation du quitus aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2024.

6. Approbation d'allocation des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2024.

7. Approbation du rapport de gouvernance de la société pour l'année 2024.

8. Approbation du rapport sur les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de la société pour l'année 2024.

9. Renouvellement de la composition du Conseil d'administration pour les années 2025, 2026 et 2027.

10. Nomination des commissaires aux comptes de la société pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

11. Les pouvoirs pour formalité.

2025401290SANB3

---

# *DIVERS*

## Avis au public

**Attestation de perte**

Je soussigné, Foued El Ajengui, titulaire de la carte d'identité nationale n°04788984, délivrée le 11 février 2025 déclare la perte de mon titre de propriété portant le numéro 28124/09 relatif à l'immatriculation foncière n°64816 Ariana, enregistré sous le jugement n°57508 en date du 15/3/2012.

2025R01024DIVD2

**Perte de titre de propriété**

Monsieur Abdelaziz Chabir, titulaire de la CIN n°03204842 délivrée le 24/3/2016 annonce la perte du titre de propriété n°17045 du titre foncier n°35198 Ariana.

2025R01026DIVD2

---

**Perte d'un titre de propriété**

M. Salem Ben Salah Ben Ali Abbassi CIN n°00356086 déclare la perte d'un titre de propriété n°11/24424, objet du titre foncier n°55995 Imedet Ahouez Hajeb Hajeb Laayoun Kairouan.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien datés le 16 avril 2025.

2025S00483DIVD2

---

**Avis**

Saïda Fourti et son fils Houssem Hamrouni avisent qu'ils sont propriétaires d'une maison composée de 3 chambres et une boutique située à route Gremda km2 impasse Sallemi Sfax et que leurs titres de propriété (acte de vente daté le 07 juillet 1987 enregistré le 16 octobre 1987 - acte de donation daté le 26 mai 2012 enregistré le 29 juin 2012 - acte de vente daté le 26 mai 2012 enregistré le 01 décembre 2012) étant perdus et ils veulent extraire un deuxième original.

Celui qui veut porter opposition et Tenu de la déposer auprès de Maître Ayadi Yosra dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent.

Toute opposition hors délai sera irrecevable.

2025X00512DIVD2